

**4F – APCL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 000 EUROS
6, ROUTE DE NANDY – 77240 SEINE PORT
842 193 997 RCS MELUN**

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**RESOLUTION DE NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

QUATRIEME RESOLUTION

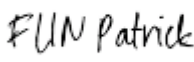
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les mandats de Monsieur Jérôme BENAINOUS, Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet ALAIN PATER (RCS750 544 207), Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente consultation.

Après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé, à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes, conformément aux articles 20 et 29 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 et du décret d'application n°2019-514 du 24 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

**LE PRESIDENT
Monsieur Patrick FLIN**

DocuSigned by:

A3212E7AD5C44CC...